

2021 DU 96 Dénomination place Sarah Monod (12e).

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet en délibération en date du _____ par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination " place Sarah Monod " à une emprise de la rue de Reuilly, à Paris (12e) arrondissement ;

Vu le plan annexé à l'exposé des motifs de la présente délibération ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par Mme Laurence PATRICE au nom de la 2^e commission,

Délibère :

La dénomination " place Sarah Monod " est attribuée à l'emprise située à l'intersection des rues de Reuilly, Jacques Hillairet et Montgallet, à Paris (12e).